

COMMUNE DE BRUNEHAUT

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

SPW Mobilité et Infrastructures – Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur

PERSONNE DE CONTACT :

Karine Thollier - Tel : 0479/88.65.45

Courriel : environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be

Et

voieshydrauliques.tournai@spw.wallonie.be

OBJET :

Demande de permis d'environnement de classe 1 visant le l'exploitation d'un centre de regroupement de produits de dragage de catégorie B

LIEU D'IMPLANTATION :

Couture des Prés à 7622 Laplaigne

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, le SPW Mobilité et Infrastructures vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le lundi 27 mai 2024 à 18h00

A la Maison de village de Laplaigne - Marais de l'Eglise 18A, 7622 Laplaigne

Comme le prévoit l'article D 29-7 §2-10° du Livre 1er du Code de l'Environnement, le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Les communes de Brunehaut, Antoing, Maulde, Flines-les-Mortagne et Mortagne-du-Nord ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au mardi 11 juin 2024, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal de la Commune de Brunehaut – Rue Wibault Bouchart 11 à 7620 Brunehaut.

SOIT en les envoyant par courriel à virginie.daemen@commune-brunehaut.be

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.